

MANUEL
de la Collaboration avec
les milieux professionnels

MANUEL de la Collaboration avec les milieux professionnels

Ce Manuel est un document de service qui reflète l'expérience des AA partagée au Bureau des Services généraux. Les manuels sont compilés à partir de l'expérience pratique des membres des AA dans divers domaines de service. Ils reflètent aussi l'orientation trouvée dans les Douze Traditions et la Conférence des Services généraux (É.-U. et Canada).

Copyright © 2000, 2012 par
Alcoholics Anonymous World Services, Inc.
Grand Central Station, Box 459, New York, NY 10163

www.aa.org

Table des matières

Introduction	5
L'origine et le but de la CMP	5
Le travail de la CMP et pourquoi les AA s'y adonnent	6
L'anonymat	9
Comment démarrer	11
Les services offerts par le comité	14
Lettres types	21
Feuille d'information sur les AA	28
Site Web AA	29
Guide des Publications des AA	30

Préambule AA

LES ALCOOLIQUES ANONYMES^{MD} sont une association d'hommes et de femmes qui partagent entre eux leur expérience, leur force et leur espoir dans le but de résoudre leur problème commun et d'aider d'autres alcooliques à se rétablir.

- Le désir d'arrêter de boire est la seule condition pour devenir membre des AA. Les AA ne demandent ni cotisation ni droit d'entrée ; nous nous finançons par nos propres contributions.
- Les AA ne sont associés à aucune secte, confession religieuse ou politique, à aucun organisme ou établissement ; ils ne désirent s'engager dans aucune controverse ; ils n'endossent et ne contestent aucune cause.
- Notre but premier est de demeurer abstinents et d'aider d'autres alcooliques à le devenir.

*Copyright© The AA Grapevine, Inc.
Traduit et reproduit avec autorisation.*

Introduction

Votre comité de service peut transmettre le message des AA aux professionnels et aux étudiants dans les écoles pour professionnels de votre environnement afin de les aider à comprendre le fonctionnement des AA et leur raison d'être.

Les AA ont toujours estimé leurs amis dans tous les secteurs professionnels. Ces associations ont toujours été utiles aux deux parties et elles respectent les Traditions des AA.

L'origine et le but de la CMP

« Notre Douzième Étape – la transmission du message – constitue le service de base que rend l'association des AA : c'est là notre objectif premier et notre principale raison d'être. Il y a donc plus, chez les AA, qu'un ensemble de principes ; il s'agit d'une association d'alcooliques engagés dans l'action. Nous devons transmettre le message si nous ne voulons pas dépérir nous-mêmes ni laisser mourir ceux qui n'ont pas connu la vérité. »

Le Manuel du Service chez les AA, p. S1

La CMP a vu le jour comme entité distincte en 1970 lorsque les administrateurs ont créé un tel comité, qui était une extension du Comité d'Information publique. Le comité CMP de la Conférence a été institué en 1971. Aujourd'hui, plusieurs villes, régions et territoires considèrent la CMP comme une activité distincte de l'information publique et du travail auprès des centres de traitement ou de détention. Cependant, en plusieurs endroits, il y a chevauchement.

Les membres des comités CMP renseignent les professionnels et ceux qui sont appelés à le devenir sur les AA – ce que nous sommes, où nous sommes, ce que nous pouvons faire, ce que nous ne pouvons pas faire. Ils tentent d'établir une meilleure collaboration entre les AA et les gens de profession, et de trouver des moyens simples et efficaces pour collaborer sans s'affilier.

Le travail de CMP et pourquoi les membres des AA s'y adonnent

La collaboration avec des professionnels non alcooliques est un moyen efficace de transmettre le message à l'alcoolique qui souffre encore. Souvent, ces personnes rencontrent des alcooliques dans des endroits où les AA n'y sont pas. Par l'entremise des professionnels, des alcooliques qui autrement ne pourraient jamais connaître le programme peuvent être informés, ou rejoints plus tôt avec l'aide de gens informés qui ne sont pas des membres.

Un professionnel peut être toute personne qui a affaire avec des buveurs problèmes dans le cadre de son travail. Plusieurs d'entre eux rencontrent souvent les alcooliques actifs et en dépit de la sensibilisation du public à ce problème, bon nombre d'entre eux ne savent pas comment agir avec un ivrogne.

Voici une liste de professions que les comités CMP ont approchées. Votre comité peut en trouver d'autres: conseiller en alcoolisme ou autres, officier des Forces armées, entraîneur sportifs, officier en centres correctionnels, officier des tribunaux, éducateurs, professionnels en aide aux employeurs ou aux employés, professionnels de la santé (médecin, personnel soignant, psychiatre, psychologue, et autres), membres du clergé, juges, professionnels en Service juvénile, officiers chargés de l'application de la loi, avocats (procureur et avocat de la défense), officiers de mise en liberté surveillée et conditionnelle, étudiants dans le domaine professionnel, officiers de la Santé publique, officiers de Services aux aînés, travailleurs sociaux, officiers syndicaux

Le travail de CMP peut commencer quand un membre des AA révèle son appartenance à son médecin ou informe discrètement un pasteur, un prêtre ou un rabbin qu'un membre des AA est disponible dans la congrégation. Des membres des AA, des groupes ou des comités partagent un exemplaire unique du A.A. Grapevine, de La Viña ou de La Vigne avec le professionnel, en lui expliquant comment notre réunion par écrit décrit le Mouvement en action par les articles et les lettres des membres. Les groupes collaborent aussi à la CMP en accueillant des professionnels et des étudiants dans des réunions ouvertes et en leur offrant un abonnement au A.A. Grapevine, à La Viña ou à La Vigne.

Les comités à l'échelle de la région ou de la localité recherchent activement des moyens de prendre contact avec des professionnels et de mettre sur pied des programmes pour favoriser davantage la connaissance et la compréhension des Alcooliques anonymes.

Ce Manuel se veut un guide dans tout le processus de la CMP, depuis la formation d'un comité jusqu'aux tâches que celui-ci peut accomplir. Il est important de se rappeler que la collaboration avec les professionnels, comme tout ce qui a trait aux AA, est basée sur le contact personnel.

Les actions d'un comité seront dictées par les besoins locaux et par l'expérience. Les suggestions contenues dans ce Manuel ne sont rien d'autre que des suggestions. Puissent-elles stimuler votre imagination et vous donner des pistes pour trouver de nouveaux moyens de communiquer avec les gens de profession dans votre milieu.

L'étude de notre histoire montre clairement que la collaboration avec les milieux professionnels a fait partie intégrante du Mouvement depuis nos débuts. Les AA n'auraient peut-être jamais pris leur envol, ou auraient connu des progrès beaucoup plus lents sans l'aide de non-alcooliques comme le Dr Silkworth, Sœur Ignatia et le Révérend Sam Shoemaker.

Il est important que les gens qui œuvrent à la CMP comprennent l'importance des Traditions des AA et apprennent comment les expliquer aux non-alcooliques. Le fait capital est que les Traditions sont nos Traditions, et il n'y a aucune raison pour s'attendre à ce que des non-membres des AA les comprennent, à moins de prendre nous-mêmes l'initiative de leur expliquer.

L'unicité du but

La Déclaration d'unicité de but a été ajoutée aux brochures destinées à partager des informations sur les AA aux professionnels :

Certains professionnels définissent l'alcoolisme et la toxicomanie comme des « abus de substances » ou une « dépendance chimique ». En conséquence, des non-alcooliques sont parfois référés aux AA et encouragés à assister aux réunions des AA. Des personnes non alcooliques peuvent assister aux réunions *ouvertes* des AA à titre d'observateurs, cependant, seules les personnes ayant un *problème d'alcool* peuvent assister aux réunions *fermées*. »

Ceci conformément à la Forme intégrale des Troisième et Cinquième Traditions.

Troisième Tradition : Nous devons admettre dans nos rangs tous ceux qui souffrent d'alcoolisme. Dès lors, nous ne pouvons exclure quiconque désirent se rétablir. De plus, l'adhésion aux AA n'est conditionnelle à aucune contribution monétaire ou conformité à quelque règle. Dès que deux ou trois alcooliques se rassemblent pour leur sobriété, ils peuvent se considérer comme un groupe des AA pourvu qu'en tant que groupe, ils ne soient associés à aucun autre organisme.

Cinquième Tradition : Chaque groupe des Alcooliques anonymes devrait constituer une entité spirituelle n'ayant qu'un seul but premier : transmettre son message à l'alcoolique qui souffre encore.

Travailler dans le cadre des Traditions

Examinons certaines de nos Traditions des AA et leur relation avec la collaboration avec les milieux professionnels :

Première Tradition : « Notre bien-être commun devrait venir en premier lieu ; le rétablissement personnel dépend de l'unité des AA ».

Nous pouvons tous nous rappeler cette Tradition quand, par exemple, une affluence de nouveaux membres d'un centre de rétablissement local provoque de la controverse dans un groupe.

Deuxième Tradition : « Dans la poursuite de notre objectif commun, il n'existe qu'une autorité ultime: un Dieu d'amour tel qu'Il peut se manifester dans notre conscience de groupe. Nos chefs ne sont que des serviteurs de confiance, ils ne gouvernent pas. »

Cette Tradition est utile quand nous sommes tentés d'imposer la « bonne » façon de vivre le programme à des nouveaux qui semblent résister.

Sixième Tradition : « Un groupe ne devrait jamais endosser ou financer d'autres organismes, qu'ils soient apparentés ou étrangers aux AA, ni leur prêter le nom des Alcooliques anonymes, de peur que les soucis d'argent, de propriété ou de prestige ne nous distraient de notre objectif premier. »

Cette Tradition nous rappelle de ne jamais laisser entendre que le mouvement des AA lui-même, ou un groupe des AA, endosse (ou s'oppose) ou finance une autre entreprise, quelles que soient nos opinions. Il est aussi signalé que la recherche du prestige nous occasionne toujours des problèmes.

Septième Tradition : « Tous les groupes devraient subvenir entièrement à leurs besoins et refuser les contributions de l'extérieur. »

Huitième Tradition : « Le mouvement des Alcooliques anonymes devrait toujours demeurer non professionnel, mais nos centres de service peuvent engager des employés qualifiés. »

Nous n'acceptons pas de rémunération pour un travail de service chez les AA.

Dixième Tradition : « Le mouvement des Alcooliques anonymes n'exprime aucune opinion sur des sujets étrangers ; le nom des AA ne devrait donc jamais être mêlé à des controverses publiques. »

Onzième Tradition : « La politique de nos relations publiques est basée sur l'attrait plutôt que sur la réclame ; nous devons toujours garder l'anonymat personnel dans la presse écrite et parlée de même qu'au cinéma. »

Cette Tradition nous dit que les membres des AA doivent toujours respecter l'anonymat des autres.

Douzième Tradition : « L'anonymat est la base spirituelle de toutes nos traditions et nous rappelle sans cesse de placer les principes au-dessus des personnalités. »

Le travail de service en CMP : un bris d'anonymat ?

Au moment d'entreprendre le travail de service en CMP, certains membres des AA se demandent si le fait de révéler leur identité à des membres de la communauté professionnelle constitue un bris d'anonymat, car la Onzième Tradition dit « La politique de nos relations publiques est basée sur l'attrait plutôt que sur la réclame ; nous devons toujours garder l'anonymat personnel dans la presse écrite et parlée, de même qu'au cinéma. » Cette Tradition d'anonymat est au cœur des AA et est un rappel constant et pratique que l'ambition personnelle n'a pas sa place chez les AA, comme il est dit dans la Douzième Tradition : « L'anonymat est la base spirituelle de toutes nos traditions et nous rappelle sans cesse de placer les principes au-dessus des personnalités. » L'humilité, telle qu'elle s'exprime dans l'anonymat, est la meilleure protection que peuvent offrir les Alcooliques anonymes.

Cependant, la raison d'être du service en CMP et en Information publique (IP) est de partager avec le grand public ce que sont les AA, ce que nous faisons, et comment communiquer avec nous. Nous espérons qu'un alcoolique ou un ami ou parent inquiet qui entendra parler des AA saura que nous offrons une solution à l'alcoolisme. Le sens général de cette Tradition veut que les membres des AA demeurent anonymes en public dans tous les médias, mais que le nom des AA lui-même (comme ses numéros de téléphone, ses sites Web, et autres) soit public et que des informations exactes et cohérentes sur les AA circulent librement.

L'anonymat en public

Dans *Le Langage du cœur*, Bill a écrit : « La politique de nos relations publiques, contrairement à la coutume, devrait reposer sur le principe de l'attrait plutôt que sur la réclame. » Dans la brochure, « La Tradition des AA et son développement » : (p. 48) il écrit : « *Nous ne devrions pas révéler notre identité au public dans les médias, dans les photos où à la radio.* » (De nos jours, ceci inclurait aussi les médias sociaux ou numériques.)

L'anonymat personnel

Dans *Le langage du cœur* (p. 16), Bill a écrit : « Chaque membre des AA devrait avoir le privilège de déterminer à quel point il désire garder l'anonymat. » Au niveau personnel, l'anonymat protège tous les membres contre le fait d'être identifiés comme alcooliques, une assurance que le nouveau pourrait désirer au-dessus de tout. Cependant, dans le travail de service en CMP ou en IP – comme les exposés devant des professionnels – un membre des AA pourrait être invité à donner son prénom et son nom au complet. Ceci n'est pas un bris d'anonymat, car ce n'est pas au niveau de la presse ou des médias et parce qu'un membre des AA qui s'adonne à ce genre de service effectue aussi du travail de Douzième Étape. Cependant, si en tant que membre des AA, ceci

ne vous convient pas, vous devriez peut-être alors envisager une forme de service qui vous convient mieux.

L'anonymat au niveau du groupe et les réunions ouvertes des AA comme outil d'information

Les comités CMP présentent souvent les réunions ouvertes des AA aux professionnels comme un outil d'information pour toute personne qui veut en apprendre davantage sur les AA, car les non-alcooliques peuvent y assister en observateurs. Dans de tels cas, il serait intéressant que le membre du comité CMP s'adresse aux professionnels présents avant la réunion pour leur expliquer le principe de l'anonymat personnel et de l'anonymat en public. Les réunions ouvertes des AA débutent avec la lecture de la déclaration sur l'anonymat. (Des cartes sur l'anonymat comportant une brève déclaration sur la Tradition d'anonymat des AA sont offertes par le BSG.)

La Conférence des Services généraux de 1956 a approuvé la courte déclaration suivante concernant la Politique des relations publiques mondiale du mouvement des AA qui s'applique à la CMP :

«Dans toutes ses relations publiques, le mouvement des AA a pour seul objectif d'aider l'alcoolique qui souffre encore. Toujours conscients de l'importance de préserver l'anonymat personnel des membres, nous croyons pouvoir atteindre ce but en disant à l'alcoolique et à ceux qui pourraient s'intéresser à son problème comment nous avons réussi à apprendre à vivre sans alcool, individuellement et collectivement.»

«Nous croyons que notre expérience devrait être offerte librement à tous ceux qui s'y intéressent sincèrement. Nous croyons aussi que toutes nos démarches dans ce domaine devraient témoigner de notre gratitude pour le don de l'abstinence, et indiquer que nous reconnaissons l'intérêt manifeste de nombreuses autres personnes à l'égard du grave problème de l'alcoolisme.»

La 23^e Conférence des Services généraux (1973) a réaffirmé que «le fait de fournir des informations sur les Alcooliques anonymes à des sociétés professionnelles ne constitue pas une violation des Traditions.»

Comment traiter l'anonymat de façon pratique

Les serveurs en CMP ont souvent accès à des événements professionnels et on leur demande parfois de s'identifier. Ceci n'est pas un bris d'anonymat en public – vous ne faites que suivre les règles de l'établissement que vous fréquentez.

Quand vous vous occupez d'un stand, votre badge pourrait dire soit «Bénévole AA» ou «Suzanne – Bénévole AA» sans nom de famille. Le même principe s'applique aux exposés des comités CMP sur les AA devant des professionnels – seuls les prénoms sont utilisés.

Il est généralement sage de clarifier la Tradition d'Anonymat des AA avec les organisateurs de la rencontre où vous prendrez la parole, particulièrement si vous croyez qu'un rapport de la réunion pourrait être publié ou disséminé ou diffusé par les médias sociaux.

Ressources sur l'anonymat

Les livres *Le mouvement des AA devient adulte* et *Les Douze Étapes et les Douze Traditions* racontent une partie de l'histoire du développement des activités de CMP et d'Information publique ainsi que des informations sur l'anonymat.

On trouvera d'autres sources sur www.aa.org dans les brochures «[Le sens de l'anonymat](#)» (FP-47) et «[Causeries à l'extérieur des AA](#)» (FP-40) [Les lignes de conduite des AA](#) se trouvent sur l'Internet en plus de sur la page «[Ressources sur l'anonymat](#)» au www.aa.org.

Onzième Tradition — «Nos relations avec le grand public devraient se caractériser par l'anonymat personnel. Nous croyons que les AA devraient éviter la publicité à sensation. Nos noms et nos photos nous identifiant comme membres des AA ne devraient jamais être diffusés sur les ondes ou dans les films ou des écrits publics. Nos relations publiques devraient être guidées par l'attrait plutôt que par celui de la réclame. Il n'y a jamais lieu de se vanter. Nous croyons qu'il est beaucoup plus profitable de laisser ce soin à nos amis.»

— *Les Douze Étapes et les Douze Traditions, p. 219-220*

Comment démarrer

Les comités CMP sont formés avec l'accord des groupes locaux de supporter ce travail de Douzième Étape. Aujourd'hui, la plupart des régions ont des comités CMP actifs (dans certains cas, le comité s'occupe aussi « d'information publique »). En général, un comité CMP est l'œuvre d'une ou de plusieurs entités de service/région, intergroupe/bureau central, district et autres, et elles en ont la responsabilité financière.

Quelques suggestions pour démarrer

- Quand il y a un besoin évident d'un comité CMP, informez les groupes par les RSG ou autres contacts que tout membre des AA intéressé peut participer. Les bulletins de nouvelles de la région, des districts ou bureaux centraux peuvent véhiculer ce message. N'oubliez pas non plus les RDR ou autres officiers régionaux.

Si possible, invitez un ou plusieurs membres des AA de localités voisines qui ont de l'expérience dans le service CMP à assister à la réunion afin qu'ils racontent comment ils ont commencé.

- En plus de ce Manuel, étudiez la documentation suivante, et procurez-vous des copies additionnelles pour ceux qui assisteront à la réunion de création.

[Causeries à l'extérieur des AA](#)

[Collaboration des membres des AA ...](#)

[Point de vue d'un membre sur les AA](#)

[Dossier d'information sur les AA](#)

[Lignes de conduite des AA : Collaboration avec les milieux professionnels, Collaboration avec les tribunaux et autres programmes...](#), [Pour les membres des AA employés dans le domaine de l'alcoolisme](#)

- À la première réunion, après les présentations, demandez à un ou à des invités AA de partager brièvement leur expérience.

- Créez une liste de membres du comité à partir des participants à la réunion. L'une des activités premières des membres du comité consiste à lire et à discuter de la documentation AA pertinente.

- Les comités CMP constatent que des réunions à intervalles réguliers aident à la bonne marche du comité et permettent de régler toute difficulté. Il est important de planifier les dates et heures de ces réunions.
- Une fois que le nouveau comité s'est réuni et qu'il se sent à l'aise avec la documentation CMP, préparez une liste des membres qui sont libres pendant le jour et de ceux qui le sont pour les tâches du soir. Cette mesure est importante parce qu'une grande partie du travail de CMP a lieu pendant les heures ouvrables, sur le lieu de travail des professionnels, ou pendant les cours dans les écoles de professionnels.
- Le comité pourrait ensuite déterminer quel groupe de professionnels contacter en premier. Les comités CMP déjà établis ont trouvé qu'il valait mieux s'intéresser à une profession à la fois, comme une association d'infirmières visiteuses, une agence de soins à domicile ou une école d'infirmière, pour éviter l'éparpillement des ressources AA.
- Certains comités trouvent utile de dresser une liste des réunions ouvertes des AA de la localité pour la remettre aux professionnels.
- Un appel téléphonique à l'une de ces agences permettra d'identifier la personne responsable de l'information, de la formation ou de l'embauche. Dans le cours de la conversation avec cette personne, on pourrait planifier une rencontre pour lui donner des informations sur les AA. Il pourrait aussi être approprié, à cette occasion, de fixer une date pour un exposé AA.
- Une fois la date établie, plusieurs membres du comité s'offrent à faire l'exposé. (lire Se préparer à un exposé CMP, p. 14)
- La communication avec les différents professionnels de la localité est très importante. Identifiez le type de profession, y compris les écoles et les facultés qui pourraient trouver avantage à en connaître plus sur les AA, et établissez une liste de personnes à qui téléphoner pour les rencontres préliminaires. Assistez aux réunions de groupes de professionnels à titre d'observateur. Développez des relations personnelles avec les gens des milieux professionnels.
- Les comités CMP locaux donnent parfois au BSG des exemplaires de documents préparés par leurs comités CMP, comme des feuilles pour ceux qui ont été condamnés par les tribunaux et des suggestions pour prendre contact avec le médecin d'un particulier pour lui parler des AA. Communiquez avec le bureau de la CMP pour savoir ce qui est disponible.

Suggestions d'objectifs et de projets pour les comités CMP

- Étudiez le Manuel de la CMP et les publications des AA qui s'y rapportent, ainsi que les ressources disponibles sur le site Web des AA du BSG, à www.aa.org.
- Communiquez et collaborez avec les comités Correctionnels, Traitement/Besoins spéciaux et Information publique, ainsi qu'avec d'autres comités CMP pour partager de l'expérience.

- Organisez des ateliers pour les membres qui veulent se renseigner sur le service de Douzième Étape de la CMP et sur la façon de partager des informations sur les Alcooliques anonymes avec des professionnels, afin qu'ils puissent prendre contact avec eux dans leur vie quotidienne.
- Prenez contact avec les écoles qui forment des professionnels de la santé, des professionnels du droit/correctionnel, ressources humaines/emploi, et offrez de leur faire des exposés sur les AA.
- Offrez d'aider des groupes à communiquer avec leur propriétaire sur les AA – souvent un professionnel qui peut rencontrer des alcooliques dans le cadre de ses occupations, par exemple le pasteur d'une église.
- Créez des cartes d'affaires ou des cartes format fiches pour remettre aux professionnels, et qui comprennent des renseignements pertinents sur les AA, tels le numéro de téléphone d'un bureau central, ou autres moyens de trouver les réunions de la localité, et un numéro de téléphone permanent ou une adresse courriel pour prendre contact avec le comité de la CMP.
- Communiquez avec des professionnels et offrez de les rencontrer à leur bureau pour leur donner des informations.
- Servez-vous du bulletin de nouvelles pour professionnels *Informations sur les AA* lors de vos contacts CMP avec des professionnels. (On peut trouver d'anciens numéros à www.aa.org)
- Utilisez les vidéos CMP pour les professionnels.
- Invitez les professionnels de la localité à un déjeuner ou à un brunch, pour un exposé où vous expliquerez comment les AA peuvent être une ressource et ce que sont les AA et ce qu'ils ne sont pas.
- Prenez contact avec les professionnels des tribunaux de la localité et offrez-leur des exposés sur les AA.
- Prenez contact avec des médecins, des hôpitaux et des cliniques de la communauté, faites en sorte que des publications des AA soient disponibles dans leurs salles d'attente et préparez un plan sur la façon de toujours maintenir un stock de publications.
- Dites aux groupes que le comité est disponible comme ressource s'il survient des questions ou des problèmes avec les tribunaux locaux.
- Invitez les professionnels et les étudiants dans le domaine professionnel à assister à une réunion ouverte.
- Communiquez avec le bureau de la CMP du BSG pour demander un exposé PowerPoint qui a été préparé par les administrateurs et qui peut être adapté à vos besoins locaux.
- Créez un présentoir pour utilisation lors de réunions ou de conférences de professionnels.
- Prenez contact avec des organismes professionnels de la localité et offrez des exposés des AA et/ou cherchez des occasions d'avoir une table/présentoir AA lors de leurs réunions ou de leurs conférences.
- Envoyez au BSG des partages sur les activités locales de CMP.
- Partagez votre enthousiasme ! Trouvez un adjoint et des membres qui sont prêts à vous aider.

Les services offerts par le comité

La documentation des AA constitue l'une des meilleures ressources pour le travail de CMP. Des exemples de publications accompagnent généralement les lettres de présentation aux professionnels, et divers livres et brochures font partie de tout exposé par la CMP.

Le bulletin pour professionnels *Informations sur les AA* est publié deux fois par année. La liste d'envoi comprend le nom de professionnels qui l'a demandé, ainsi que les présidents locaux CMP, qui peuvent photocopier chaque numéro pour utilisation dans les exposés et pour mettre dans les présentoirs AA dans les réunions de professionnels. On peut aussi lire *Informations sur les AA* sur le site Web du BSG. On donne les coordonnées des professionnels qui veulent recevoir *Informations sur les AA* au BSG, à l'attention de : C.P.C. Desk. Les professionnels qui désirent recevoir *Informations sur les AA* par livraison électronique peuvent cliquer sur la case « [Abonnez-vous par Email aux bulletins du BSG](#) » et suivre les instructions.

Il est recommandé de conserver un stock de publications à sa portée pour les occasions imprévues (voir le Bon de commande à rabais pour la CMP dans les rabats de la pochette pour les achats en nombre).

Exposés

Se préparer à un exposé CMP: Les exposés peuvent être faits sur invitation d'un organisme extérieur, souvent dans le cadre d'une de ses réunions régulières. Souvent, le comité CMP prend l'initiative par lettre, téléphone ou contact personnel, d'offrir de donner de l'information sur les AA. Pour ceux qui projettent un tel exposé, il est nécessaire de lire la brochure « [Causeries à l'extérieur des AA](#) ».

Lignes de conduite de base pour les exposés CMP : Il y a deux formats pour les exposés : le premier, avec un conférencier et un ou deux membres supporteurs ; le deuxième, avec un groupe de discussion de deux à quatre personnes.

Les participants AA comprennent un animateur et un ou deux membres des AA habitués à parler sur les AA. Parfois, un ami des AA non alcoolique peut aussi être invité à participer.

Dans chaque cas, ce qui suit peut être utile :

- Présentez-vous et demandez à d'autres membres des AA de faire de même ; lisez ou faites un résumé de la Carte sur l'Anonymat dans les réunions publiques ; lisez ou paraphrasez le Préambule des AA, en insistant sur les Traditions.
- Parlez de l'histoire AA. Commencez par la rencontre de Bill et de Dr Bob à Akron (1935), en insistant sur l'empathie qui a existé entre les deux hommes. Suite à la première réunion, le mouvement des AA s'est répandu dans le monde. Mentionnez le nombre approximatif de membres et de groupes dans votre localité.

- Expliquez brièvement les Douze Étapes et résumez leur application dans votre propre vie.
- Selon l'auditoire, pensez à montrer les vidéos *Les Alcooliques anonymes, un espoir* ou *Les AA à l'heure du rap* à cette étape de la réunion.
- Expliquez que les réunions des AA peuvent adopter plusieurs formats – conférenciers, discussion et autres, mais qu'il y en a deux de base :
 - Ouvertes* : Les invités sont les bienvenus ; si vous le jugez opportun, mentionnez que des membres sont disposés à amener un ami professionnel à une réunion.
 - Fermées* : Pour membres des AA seulement, ou pour ceux qui ont un désir d'arrêter de boire.
- Il est important d'avoir des informations sur les réunions qui ont lieu dans la localité, que ce soit par l'annuaire des réunions des AA préparé par le bureau central ou une liste des réunions « ouvertes » de l'endroit. Soyez prêts à donner aux invités le nom et le numéro de téléphone d'un ou de deux membres du comité.
- Parlez de ce que font les AA et de ce qu'ils ne font pas (référez-vous au Dossier d'information sur les AA, p. 28)
- Donnez un bref exposé de votre histoire, en insistant sur votre rétablissement chez les AA.
- Réservez une période pour les questions et réponses :
 - Notre crédibilité est jugée par la façon dont nous répondons aux questions. Souvent, la meilleure réponse est : « Je ne le sais pas. » Si vous n'êtes pas certain d'une réponse, cherchez-la et communiquez plus tard avec la personne.
 - Évitez toute opinion sur des questions qui ne concernent pas les AA, y compris les médicaments ou le traitement de l'alcoolisme par d'autres méthodes.
- Après la réunion, occupez-vous rapidement des demandes de publication. Les demandes de professionnels qui veulent recevoir le bulletin *Informations sur les AA* sont envoyées au BSG. L'hôte de la réunion reçoit une lettre de remerciement pour la visite.

Travailler avec des étudiants dans les écoles pour professionnels

Plusieurs comités locaux, de région, ou d'intergroupe ont pris une longueur d'avance pour informer les professionnels sur les AA en travaillant avec des étudiants de diverses disciplines professionnelles. L'information qui suit concerne surtout le travail auprès des étudiants en médecine, mais les mêmes idées peuvent s'appliquer aux étudiants d'autres domaines comme travailleur social, droit, soins infirmiers, dentisterie, pharmacologie, éducation, officiers de loi et théologie.

Programmes-types : Des comités CMP ont pris contact avec des écoles de médecine pour leur offrir des conférenciers et des exposés à l'école, pour amener des étudiants aux réunions, et pour les rencontrer sur une base individuelle.

L'expérience d'un bureau central est typique : Le bureau central a écrit au doyen des écoles de médecine de la région pour inviter les étudiants à en apprendre davantage sur

le programme des AA en assistant à des réunions ouvertes ou en ayant un conférencier AA à l'école. Les étudiants qui voulaient assister à des réunions ouvertes ont reçu une liste des réunions afin qu'ils choisissent les groupes où ils voulaient aller, et en retour, les groupes ont été avertis de bien accueillir les étudiants et d'avoir des membres disposés à répondre à des questions.

À l'hôpital local, un conférencier des AA doit parler aux étudiants de troisième année à toutes les cinq ou six semaines. Le format est le suivant : un exposé avec trois membres, qui utilisent « Renseignements sur les Alcooliques anonymes » comme repères, et qui distribuent des brochures et une liste de réunions, allouant du temps pour un court exposé de l'histoire de chaque membre et pour les questions et réponses.

Établir une relation personnelle avec des étudiants : De nombreux médecins qui traitent des alcooliques dans des établissements de réhabilitation et ailleurs ne sont jamais allés à des réunions autres que celles tenues dans des hôpitaux. Des médecins d'une région voulaient avoir une idée plus précise des réunions des AA, et l'intergroupe local a établi un programme de parrainage individuel, qui a depuis servi de modèle pour d'autres programmes. Il a pour but d'éradiquer les stéréotypes sur les AA en permettant aux étudiants d'avoir une expérience des réunions des AA de première main, et la chance de connaître un membre des AA.

L'intergroupe a obtenu du service administratif de l'école de médecine une liste d'étudiants, avec le nom, l'adresse et le numéro de téléphone, et lors d'une séance d'orientation, il a recueilli la même information de la part de membres des AA qui ont offert leurs services pour agir comme parrains.

Ils ont assigné une équipe de membre des AA pour téléphoner aux membres bénévoles afin de leur demander d'amener un étudiant à une réunion d'ici deux semaines. Une fois que le membre des AA s'est engagé, on lui a donné le nom de l'étudiant et autres informations, et on lui a demandé de prendre contact. Avant d'assister à une réunion, l'étudiant a reçu une enveloppe contenant cinq ou six publications des AA, une liste de réunions, une lettre de présentation pour expliquer la mécanique et le but de la réunion. Par la suite, le membre a rapporté à l'intergroupe que l'étudiant avait assisté à une réunion, et il a accepté d'assister à d'autres séances d'orientations pour bénévoles afin de partager son expérience.

- Un membre des AA devrait avoir au moins un ou deux ans d'abstinence, connaître les Traditions et la structure de service, et une expérience de service (groupe, intergroupe ou services généraux).
- Les bénévoles devaient prendre rapidement contact avec l'étudiant et rapporter tout problème à l'intergroupe.
- Comme les étudiants ont peu de temps libre, ils devraient choisir le moment qui leur convient pour assister à la réunion.
- Les étudiants devraient n'assister qu'à des réunions ouvertes, de préférence celles que le membre connaît et où il est connu. Évitez les réunions dans les hôpitaux, dans les centres de réhabilitation ou les établissements.
- Afin d'aider les étudiants à vivre l'expérience d'une réunion type, présentez les comme étudiants en médecine à tout le groupe après la réunion plutôt qu'avant.
- Le contact sur une base individuelle est important. Ne vous faites pas accompagner d'autres amis AA pour aller à la réunion.
- Laissez les étudiants poser des questions ; ne leur dites pas tout.

- Lorsque vous donnez une opinion personnelle, assurez-vous bien de dire que vous ne parlez pas pour l'ensemble des AA.

Prendre contact avec les professionnels

Plusieurs régions incitent les membres des AA à contacter des professionnels pour partager des renseignements sur les AA. Certaines régions fournissent à ces membres une enveloppe de documentation pour les aider. Dans cette enveloppe, on trouve souvent une lettre-type à l'intention du membre des AA, pour le renseigner sur la façon de prendre contact avec un professionnel, et une lettre au professionnel ainsi que quelques publications des AA. Des spécimens de certains de ces documents sont disponibles au bureau de la CMP du BSG.

Vous trouverez plus bas certains documents des AA qui pourraient être inclus dans une enveloppe à l'intention d'une profession spécifique. À mesure que les comités se familiarisent avec la documentation CMP, ils peuvent faire des changements ou des ajouts plus appropriés pour les professionnels de leur communauté.

Pour les professionnels de la santé : « Les AA : une ressource pour les professionnels de la santé », « Problèmes autres que l'alcoolisme », « Le membre des AA face à la médication et autres drogues », « Trois causeries à des Sociétés médicales, par Bill W., cofondateur des AA ».

Pour les professionnels en droit : « Les Alcooliques anonymes dans votre milieu », « Vous vous occupez professionnellement d'alcoolisme ? », « Renseignements sur les Alcooliques anonymes »

Pour les membres du clergé : « Point de vue d'un membre sur les Alcooliques anonymes », « Les Alcooliques anonymes dans votre milieu », « Les membres du clergé se renseignent sur les Alcooliques anonymes »

Pour les professionnels de programmes d'aide à l'employeur ou à l'employé : « Les Alcooliques anonymes dans votre milieu », « Renseignements sur les Alcooliques anonymes » « Y a-t-il un alcoolique dans votre milieu de travail ? »

Exemple de carte postale d'évaluation de contact avec un professionnel

Date : _____	
Merci d'avoir accepté de nous recevoir aujourd'hui !	
1. La durée de notre rencontre était-elle acceptable?	<input type="checkbox"/> OUI ou <input type="checkbox"/> AUTRE _____
2. Serez-vous en mesure d'utiliser les informations et les publications des AA que nous vous avons laissées ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
3. Comprenez-vous bien ce que les AA font et ne font pas ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
4. En général, votre rencontre avec un membre des AA vous a-t-elle été utile ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
5. Selon ce que vous avez appris aujourd'hui, y a-t-il quelque chose que nous pourrions faire pour mieux expliquer les AA au membres de votre profession?	

Réservé au Comité CMP	
Contact fait avec le personnel du médecin, l'association, ou autre _____	

Ateliers

Pour les membres des AA : Souvent, il y a des ateliers dans des congrès AA d'État ou régionaux, des assemblées régionales, des réunions de district ou de bureaux centraux, pour expliquer comment le travail en CMP augmente notre capacité de transmettre le message des AA à l'alcoolique qui souffre encore. Ce type d'atelier permet d'encourager les membres à partager leur sobriété et des informations élémentaires sur les AA avec leur médecin, leur avocat, un membre du clergé, leur ancien barman, etc.

Pour les amis professionnels : Pour expliquer comment les AA peuvent aider les gens à servir les professionnels, on peut consulter les *Lignes de conduite de base pour les exposés CMP*, page 14.

Il arrive que la CMP organise des rencontres avec des professionnels lors de petits-déjeuners ou déjeuners avec un ou deux conférenciers.

Bulletins de nouvelles

Certains comités CMP publient régulièrement des bulletins de nouvelles pour informer les membres des AA de la localité de leurs activités. De nombreux comités distribuent les procès-verbaux de leurs réunions au district, au comité régional et au délégué, et souvent, ils les font parvenir au bureau de la CMP du BSG. Les présidents régionaux de CMP échangent souvent entre eux des informations et des rapports d'étape.

Stands

Stands aux réunions nationales et internationales de groupes de professionnels : Le bureau CMP du BSG coordonne l'envoi de présentoir dans des rencontres nationales et internationales. Les invitations parviennent à ce bureau CMP et le Comité du Conseil pour la CMP analyse la demande et approuve la participation des AA dans des rencontres nationales spécifiques.

Avec le consentement du comité CMP local et après en avoir informé le délégué, des membres des AA ont la responsabilité du présentoir. Tous les coûts et arrangements préalables sont sous la responsabilité du BSG, y compris l'expédition du présentoir portable de CMP au président ou au membre du comité responsable.

Bien avant la date d'ouverture, le BSG envoie les documents « Suggestions pour le président » et « Trucs utiles pour les bénévoles AA » à l'intention de ceux qui animeront le stand.

Aux rencontres de professionnels à l'échelle de l'État ou d'un territoire : La région ou les comités locaux CMP sont informés des occasions d'animer un stand par leurs contacts avec des professionnels et par des « organisateurs d'événements », qui veillent à la planification de plus grandes rencontres. Les autres sources d'information sur les futures conférences et réunions de professionnels sont les bureaux de congrès, les chambres de commerce et les sociétés de professionnels.

Quand le BSG reçoit des informations sur des conférences de professionnels dans une localité ou un territoire, il envoie les renseignements au président local de CMP, avec une note indiquant que le BSG enverra de la documentation appropriée au comité, si la demande parvient assez longtemps à l'avance.

Ainsi qu'il en va pour tous les comités de service, l'objectif est de transmettre le message des AA aux professionnels qui pourraient être en contact avec des alcooliques qui souffrent encore. La responsabilité d'un présentoir ou d'un stand AA consiste à exposer et à distribuer de l'information, à « accueillir » les personnes présentes à la réunion, et

à communiquer ouvertement avec les autres exposants. Cela génère souvent d'autres occasions de collaborer avec les milieux professionnels.

Les membres du comité CMP répondent de plus à des questions et aident les visiteurs intéressés à remplir une carte pour un abonnement gratuit (du BSG) au bulletin *Informations sur les AA*. Ils peuvent aussi remplir les étiquettes « d'information publique » bleues et blanches (du BSG également). Quand le BSG reçoit une étiquette dûment remplie, il envoie une lettre de remerciement et quelques publications AA.

Planification : Choisissez à l'avance les événements professionnels où vous voudriez participer et prenez contact avec l'organisateur de la rencontre pour connaître le lieu, les dates, et si possible les coûts de participation. Généralement, une table – parfois avec une jupe, des chaises, etc. – est fournie par le comité exposant. S'il y a des coûts de location d'espace, vous pourriez demander s'il y a un coût spécial pour les organismes sans but lucratif comme les AA.

Les expositions ont généralement lieu dans des hôtels ou dans des grandes surfaces qui permettent l'installation de plusieurs stands installés côte à côte. On désigne à l'avance un kiosque au comité et l'organisateur de l'événement envoie les directives, telles le moment où installer et enlever le stand, et les heures où le secteur d'exposition sera ouvert. Toute question devra être adressée à l'organisateur de l'événement ou à une personne ressource.

Coûts d'exposition : Si possible, le budget du comité devrait comprendre des fonds pour les coûts d'espace à ces événements, pour la documentation aux réunions de professionnels, plus une petite réserve pour les occasions imprévues pendant l'année.

Présentoirs itinérants : Un certain nombre de régions ont construit ou acheté des présentoirs simples et attrayants pour utilisation par les comités CMP (et souvent par les comités IP et Correctionnel) auprès des professionnels. Communiquez avec d'autres comités CMP ou avec le BSG pour plus d'informations.

Recrutement de bénévoles AA : Assistez aux assemblées de la région, du district et de l'intergroupe et informez les membres de l'engagement de la CMP d'exposer, et demandez des bénévoles AA pour la date de l'événement. Notez le nom et le numéro de téléphone de ceux qui sont intéressés et donnez votre propre numéro de téléphone à chacun.

Certains comités CMP soulignent que pour s'assurer d'un stand bien tenu, il faut réunir les participants AA avant l'événement et leur rappeler de se vêtir avec soin et de suivre les exemples donnés dans le « Dossier d'information » et dans les Traditions des AA. La présence des membres à ces réunions est souvent le premier contact que peut avoir un professionnel avec un alcoolique en rétablissement. C'est la raison pour laquelle il faut veiller à bien se présenter. Il est essentiel de se familiariser avec la brochure Causeries à l'extérieur des AA, et aussi avec les traditions.

- L'horaire des bénévoles devrait être établi longtemps à l'avance. Il est préférable d'en nommer deux à la fois afin d'éviter les surcharges. Un homme et une femme ensemble donnent de bons résultats, tout comme nommer un membre expérimenté avec quelqu'un de nouveau à la CMP.
- Envoyer des « rappels » à chaque membre des AA qui a accepté de participer. Faites un suivi par téléphone une journée ou deux avant l'événement.

- Transportez et installez le présentoir et la documentation pendant les heures désignées par le comité organisateur.
- Disposez les publications (brochures, livres, exemplaires de Informations sur les AA, listes de réunions, exemplaires du Grapevine, La Viña et La Vigne) de façon attrayante pour accès facile par les visiteurs au stand. Le BSG dispose de présentoirs de publications et ils sont listés sur le Catalogue des publications approuvées par la Conférence publié par le BSG. Conservez un stock additionnel sous la table pour regarnir le présentoir.
- Soyez à l'heure. Présentez-vous aux autres exposants. Amorcer la communication avec ces amis génère souvent d'autres occasions de collaborer avec les milieux professionnels.
- Ne soyez pas trop entreprenants. Souvenez-vous qu'un sourire accueillant et une bonne poignée de main contribuent à mettre la plupart des gens à l'aise et donnent une bonne impression de notre Mouvement.
- Il est suggéré que les bénévoles AA éliminent les obstacles entre eux et les participants. Par exemple, il est mieux de se placer devant le stand afin d'éviter que les publications qui le garnissent ne créent une barrière.
- À la fin de l'événement, remballer la documentation et tout ce qui reste. Envoyez les étiquettes pour l'IP, les cartes pour recevoir *Informations sur les AA* et toute demande spéciale au BSG, à l'attention du C.P.C. Desk.
- Laissez les lieux propres, comme vous voudriez qu'on se souvienne du Mouvement.
- Faites un suivi auprès des membres des AA (région, district ou intergroupe).
- Soyez réceptifs à la prochaine occasion de faire transmettre notre message par un professionnel.

Lettres-types

Dans plusieurs comités, le premier contact avec les professionnels s'effectue au moyen d'une lettre. Ce qui suit est un résumé de suggestions de lettres et de documentation à inclure dans ces envois.

Les lettres de CMP les plus efficaces contiennent les éléments suivants, en tout ou en partie:

- Des renseignements sur les AA, comme le texte du Préambule, un paragraphe qui résume le Mouvement ou la « Feuille d'information », et des exemples de documentation appropriée ;
- Une offre de collaborer avec un professionnel ou un organisme en transmettant le message, avec le nom et/ou l'adresse d'une personne ressource dans le Mouvement ;
- Des informations sur les Traditions, particulièrement celles qui se rapportent à l'anonymat et à la collaboration sans affiliation.
- Invitation à accompagner des professionnels ou des étudiants à des réunions ouvertes des AA.
- Invitation à un exposé sur ce que sont les AA et ce qu'ils ne sont pas.

Suivant les besoins locaux, les lettres CMP peuvent être adressées à des personnes, à des écoles professionnelles et à des facultés, ou encore à des groupes tels des médecins, des membres du clergé, des centres de traitement et de détention, des professionnels, des éducateurs, des avocats, et des conseillers de tout ordre.

Les lettres-types sont disponibles auprès du BSG par voie électronique. E-mail : cpcaa.org.

Lettre type à divers professionnels

Le 10 juin 2004

Dr Untel (ou titre approprié)
Box 954
Ville, État ou Province (code postal)

Cher Dr Untel,

Vous connaissez peut-être déjà les Alcooliques anonymes, plus souvent identifiés comme les AA. Il est possible que vous ayez des (patients, étudiants, clients, membres de votre congrégation, etc.) affectés par le problème de l'alcoolisme et qui pourraient trouver avantage à connaître les AA, s'ils savaient qu'on peut les aider. Le programme de Collaboration avec les milieux professionnels pourrait vous aider à leur transmettre des informations.

La Feuille d'information ci-jointe explique brièvement ce que sont les AA et ce qu'ils font. Elle souligne l'influence extraordinaire que le médecin peut exercer sur un buveur problème. Si vous désirez poser des questions à un alcoolique rétabli au sujet de notre Mouvement, nous pouvons vous mettre en contact avec un membre qui se fera un plaisir de vous répondre personnellement. Ce membre est également disposé à présenter le Mouvement à votre (patient, étudiant, etc.).

Si vous désirez recevoir de la documentation, ou qu'un membre des AA entre en contact avec vous, veuillez remplir la carte ci-jointe et nous l'envoyer dans l'enveloppe-réponse.

Nous désirons simplement vous faire savoir que nous sommes à votre disposition, et à celle de vos collègues.

Sincèrement,

Jeanne S., présidente
Comité Collaboration avec les milieux professionnels

Pièces jointes: Feuille d'information sur les AA
Formulaire et enveloppe-réponse

Aux avocats et au service de la police

Cher _____

Nous, du Comité de la Collaboration avec les milieux professionnels de _____, vous demandons la permission de vous rendre visite afin de vous donner des renseignements sur notre programme de rétablissement de l'alcoolisme.

Les Alcooliques anonymes collaborent depuis de nombreuses années avec les programmes locaux de Conduite en état d'ébriété et autres. Plusieurs membres des AA ont déjà eu des démêlés avec la loi à cause de l'alcoolisme. Ils sont aujourd'hui des citoyens utiles et productifs, et des conducteurs prudents.

Les Alcooliques anonymes ne sont affiliés avec aucun autre organisme ou établissement. Nous voulons vous dire que nous sommes prêts à vous aider.

Sincèrement,

Aux membres du clergé

Cher _____

Nous, du Comité de la Collaboration avec les milieux professionnels de _____, voulons, par votre entremise, offrir des renseignements sur les AA aux membres de notre congrégation qui pourraient avoir un problème d'alcool. Nous savons que vous avez l'avantage unique d'avoir des contacts et d'aider l'alcoolique actif.

Les Alcooliques anonymes sont une association mondiale d'hommes et de femmes qui s'aident entre eux pour se maintenir abstinents en partageant avec d'autres leur expérience de rétablissement.

Si vous nous retournez la carte postale ci-jointe avec une ou plusieurs cases cochées, nous vous répondrons rapidement par un appel téléphonique afin de répondre à votre demande de la façon qui vous conviendra le mieux.

Sincèrement,

Aux médecins

Cher _____

Peut-être connaissez-vous les Alcooliques anonymes, ou avez-vous des patients aux prises avec un problème d'alcool, et vous souhaiteriez le référer aux AA. Nous pouvons peut-être vous aider à aider nos frères alcooliques. La feuille « Renseignements sur les AA » ci-jointe explique brièvement ce que sont les AA et ce qu'ils ne sont pas.

Si vous avez des questions concernant les AA, un membre des AA serait heureux de vous parler. Il ou elle peut aussi présenter votre patient alcoolique à notre Mouvement.

Si vous voulez recevoir quelques-unes des brochures énumérées plus bas, veuillez l'indiquer et retourner la liste dans l'enveloppe-réponse. Nous voulons vous dire que le Comité de la Collaboration avec les milieux professionnels de _____ est là pour vous servir.

Sincèrement.

Carte postale

1. Aimerez-vous qu'un membre des AA parle un de vos membres ou à vos groupes ?

2. Seriez-vous intéressé à accompagner un membre des AA dans une réunion ouverte des Alcooliques anonymes ? (Les réunions ouvertes accueillent les alcooliques et les non-alcooliques) _____
3. Aimerez-vous recevoir une liste des réunions des AA, avec la date, l'heure et l'adresse ? _____
4. Aimerez-vous recevoir un bon de commande des publications des AA ? (Nous avons des articles sans frais pour distribution.) _____

Au monde juridique

Cher _____ ,

En votre qualité d'avocat (juge), vous êtes peut-être familier avec les Alcooliques anonymes, aussi connus comme AA. Peut-être aussi avez-vous des clients (des gens qui comparaissent devant vous) qui ont un problème d'alcool et qui pourraient tirer des bienfaits des AA.

Cette lettre vous est adressée de la part du Comité de la Collaboration avec les milieux professionnels des AA, pas pour vous demander quelque chose, mais pour offrir les services des AA à vos clients (les personnes qui comparaissent devant vous) qui auraient un problème d'alcool. Vous êtes dans une position unique pour avoir un contact sur celui que nous appelons « l'alcoolique qui souffre encore », et pour l'influencer.

Les AA se composent d'alcooliques rétablis, et l'objectif premier de notre Mouvement est d'aider d'autres alcooliques qui veulent cesser de boire et se maintenir abstinents. Nous incluons une « Feuille d'information » qui vous expliquera brièvement ce que sont les AA, ce qu'ils font et ne font pas.

Il y a beaucoup d'autres informations sur les AA dans nos publications. Si vous voulez recevoir une enveloppe d'information, ou si vous voulez qu'un membre des AA communique avec vous, veuillez retourner par courrier la carte ci-jointe dans l'enveloppe-réponse.

Si vous vous posez des questions sur les AA et que vous aimeriez en parler à un membre des AA, nous pouvons vous donner le nom d'une personne qui sera heureuse d'y répondre. Cette personne peut aussi présenter notre Mouvement à votre client (la personne qui comparait devant vous).

Merci d'avoir pris le temps de lire cette information, et de nous dire comment nous pouvons vous aider.

Sincèrement,

Président

Comité de la Collaboration avec les milieux professionnels

***Lettre type pour inviter un professionnel
à prendre part à un atelier***

Cher _____

Le Comité de la Collaboration avec les milieux professionnels des Alcooliques anonymes de la Région/District/bureau central/Intergroupe _____ tiendra un atelier pour les membres des AA et d'autres personnes qui veulent aider les alcooliques à se maintenir abstinents par notre programme de rétablissement des AA.

Nous serions très heureux si vous acceptiez d'y prendre part dans un groupe de discussion qui traitera de _____. Ce panel aura lieu de ___ heures à ___ heures, le _____.

Parmi les autres participants, il y aura _____ et _____. Nous joignons un programme préliminaire à cet envoi.

Ce n'est que par cette forme de collaboration de tant de nos amis non alcooliques comme vous que les AA comptent maintenant plus de deux millions de membres dans plus de 180 pays dans le monde.

Le panel _____ de notre atelier _____ serait grandement honoré par votre opinion et votre expérience professionnelle.

Veuillez nous dire, au plus tard le _____ si vous vous joindrez à nous.

Sincèrement,

Pièce jointe : Programme préliminaire

En utilisant une approche légèrement différente, le corps d'une autre lettre pourrait se lire comme suit :

Nous vous adressons cette lettre de la part des Alcooliques anonymes, pas pour demander quelque chose mais pour offrir, par votre entremise, les services des AA à vos (patients, clients, étudiants, membres de la congrégation et autres) qui pourraient avoir un problème d'alcool. À cause de votre situation, vous êtes en position unique pour avoir un contact avec ce que nous appelons un « alcoolique qui souffre encore ».

Le but de notre comité AA de Collaboration avec les milieux professionnels est d'être « avec nos amis » de toutes les couches de la société, afin que le message des AA de rétablissement personnel puisse atteindre un plus grand nombre de personnes qui veulent notre aide et qui en ont besoin.

Pour le dire simplement, les Alcooliques anonymes sont une association mondiale de plus de deux millions d'hommes et de femmes qui s'aident les uns les autres pour se maintenir abstinents, et qui offrent de partager leur expérience de rétablissement avec d'autres. Quiconque croit avoir un problème d'alcool est bienvenu dans une réunion des AA.

Beaucoup d'autres informations sur les AA sont contenues dans les publications. La carte postale ci-jointe énumère quelques-uns des services qui pourraient vous intéresser. Si vous nous retournez cette carte en cochant quelques-unes ou toutes les cases, nous nous empresserons de vous téléphoner pour répondre à votre demande de la façon qui vous conviendra le mieux.

(Ce texte peut être modifié pour répondre aux besoins d'un groupe particulier.)

La « Feuille d'information » reproduite à la page suivante explique ce que font les AA et ce qu'ils ne font pas, et elle peut être incluse dans tous les envois. Le contenu de ce dossier a répondu avec succès à plusieurs questions sur notre Mouvement.

Feuille d'information sur les AA

Le préambule des Alcooliques anonymes

Les Alcooliques anonymes sont une association d'hommes et de femmes qui partagent entre eux leur expérience, leur force et leur espoir dans le but de résoudre leur problème commun et d'aider d'autres à se rétablir.

Le désir d'arrêter de boire est la seule condition pour devenir membre des AA. Les AA ne demandent ni cotisation ni droit d'entrée ; nous nous finançons par nos propres contributions.

Les AA ne sont associés à aucune secte, confession religieuse ou politique, à aucun organisme ou établissement ; ils ne désirent s'engager dans aucune controverse ; ils n'endossent et ne contestent aucune cause.

Notre but premier est de demeurer abstinents et d'aider d'autres alcooliques à le devenir.

*Copyright © by the A.A. Grapevine, Inc. ;
Traduit et reproduit avec autorisation.*

Ce que font les AA

Les invités non alcooliques sont les bienvenus aux réunions « ouvertes » des AA. Les réunions « fermées » sont limitées aux alcooliques ou à ceux qui croient avoir un problème d'alcool.

Aux réunions des AA, les membres partagent leur expérience de rétablissement avec quiconque recherche de l'aide pour ne pas boire, et ils aident personnellement ou « parrainent » les alcooliques qui viennent chez les AA.

Le programme des AA, tel qu'exposé dans les Douze Étapes de rétablissement, offre à l'alcoolique un moyen de trouver un mode de vie satisfaisant sans alcool.

Ce que les AA NE font PAS

Les AA ne fournissent pas de motivation de départ pour que les alcooliques se rétablissent ; ne sollicitent pas de membres ; n'entreprennent ni ne parrainent de recherche ; ne tiennent pas de registres de membres ou de dossiers de cas personnels ; ne prennent pas part aux « conseils » ou organismes sociaux (même si les membres des AA, les groupes et les bureaux de service collaborent souvent avec eux) ; n'exercent ni surveillance ni contrôle sur leurs membres ; ne font ni diagnostic ni pronostic médical ou psychologique ; ne fournissent pas de services de sevrage, de réhabilitation ou d'infirmier, ni hospitalisation, médicaments ou traitement médical ou psychiatrique ; n'offrent pas de services religieux, n'organisent ni ne parrainent de retraites ; n'organisent pas de campagnes d'information sur l'alcool ; ne procurent ni hébergement, ni nourriture, ni vêtements, ni emplois, ni argent, ni aucun autre service social ; ne fournissent aucun service d'orientation familiale ou professionnelle ; n'acceptent aucun argent pour leurs services, ni de contributions de sources extérieures aux AA ; ne

fournissent pas de lettres de référence aux commissions de libération conditionnelle, ni aux avocats, aux représentants des tribunaux, aux agences sociales, aux employeurs ou autres.

Notre rétablissement s'appuie sur le partage de notre expérience, de notre force et de notre espoir les uns avec les autres, afin de résoudre notre problème commun ; mais plus important, l'abstinence continue repose sur l'aide apportée à d'autres afin qu'ils se rétablissent de l'alcoolisme.

Site Web des AA

Le site Web du BSG des AA, www.aa.org, est affiché en français, en anglais et en espagnol. Nous espérons que vous visiterez notre page d'accueil et que vous en parlerez dans vos exposés aux gens de profession.

Voici ce que contient le site Web :

- Le Dossier d'informations sur les AA approuvé par la Conférence des Services généraux des AA.
- Les brochures approuvées par la Conférence « Message aux moins de vingt ans », « Un nouveau veut savoir » et « Les AA sont-ils pour vous ? »
- La liste des bureaux centraux/intergroupes/services téléphoniques É.-U./Canada.
- La liste des bureaux des services généraux internationaux.
- La lettre aux médias sur l'anonymat.
- Renseignements sur les AA (document de service).
- Informations sur les AA (bulletin destiné aux professionnels). (Le numéro courant et les anciens numéros peuvent être consultés et imprimés, et on peut aussi s'abonner à la « livraison électronique »).
- Une lettre aux professionnels, qui comprend un formulaire de réponse par courriel pour demander des renseignements additionnels.
- Un lien vers le site Web du A.A. Grapevine qui contient une section spéciale pour les professionnels.
- Les vidéos des AA pour les professionnels en santé, en correctionnel et en emploi/ressources humaines.
- Un lien vers le site Web du A.A. Grapevine qui contient une section spéciale pour les professionnels.

Le Bureau des Services généraux communique avec les comités CMP afin qu'ils agissent comme ressource locale auprès des professionnels qui demandent des renseignements supplémentaires. L'expérience AA indique que cette initiative fournit une occasion unique aux comités CMP de rejoindre l'alcoolique malade par la collaboration avec les milieux professionnels.

Guide des publications

Dans les pochettes de la couverture avant et arrière se trouvent des échantillons du matériel particulièrement utile aux membres des comités de CMP. Voici une liste plus complète d'information sur les AA répartie en trois catégories: un guide de base pour les membres du comité CMP, des renseignements utiles aux professionnels, et de la documentation pour les clients des professionnels.

Pour les membres de comités CMP

<u>Causeries à l'extérieur des AA</u> (FP-40)	Trois causeries à des sociétés médicales,
<u>Pochette de la CMP</u> (FM-41)	par Bill W. (FP-6)
<u>Le sens de l'anonymat</u> (FP-47)	<u>Les AA une ressource pour les</u>
<u>Renseignements sur les AA</u> (FF-2)	<u>professionnels en drogue et alcool</u>
<u>Sondage sur les membres des AA</u> (FP-48)	<u>des tribunaux</u> (FF-177)
<u>Collaboration des membres</u>	Collaboration des AA avec les milieux
<u>des AA</u> (FP-29)	professionnels) (DV-13)
<u>Point de vue d'un membre</u>	Carte d'abonnement à <i>Informations</i>
<u>sur les AA</u> (FP-41)	<i>sur les AA</i> (FF-23)
<u>Collaborons avec nos amis</u> (FP-34)	

Lignes de conduite AA intitulées: Comités CMP, Collaboration avec les tribunaux..., Liens entre les AA et les Al-Anon, Employés oeuvrant dans le domaine de l'alcoolisme, Comités d'Information publique, Service aux alcooliques ayant des besoins spéciaux.

Pour les professionnels

<u>Le sens de l'anonymat</u> (FP-47)	<u>Sondage sur les membres</u>
<u>Vous vous occupez professionnellement d'alcoolisme?</u> (FP-46)	<u>des AA</u> (FP-48)
<u>Les membres du clergé se</u>	<u>Message aux professionnels</u>
<u>renseignent</u> (FP-25)	<u>du correctionnel</u> (FP-20)
<u>Problèmes autres que</u>	<u>Renseignements sur les Alcooliques</u>
<u>l'alcoolisme</u> (FP-35)	<u>anonymes</u> (FF-2)
<u>Y a-t-il un alcoolique dans votre</u>	<u>Les AA une ressource pour</u>
<u>milieu de travail?</u> FP-54)	<u>les professionnels en drogue</u>
<u>Voici les AA</u> (FP-1)	<u>et alcool des tribunaux</u> (FF-177)
<u>Les AA dans votre milieu</u> (FP-31)	Collaboration des AA avec les milieux
<u>Collaborons avec nos amis</u> (FP-34)	professionnels) (DV-13)
<u>Les AA : une ressource pour les</u>	<u>Informations sur les AA</u> FF-13)
<u>professionnels de la santé</u> (FP-23)	

Pour les clients des professionnels

<u>Aperçu sur les AA</u> (FF-1)	<u>Un message aux moins de 20 ans</u> (FF-9)
<u>Voici les AA</u> (FP-1)	<u>Les AA sont-ils pour vous ?</u> (FP-3)
<u>Les AA sont-ils pour moi ?</u> (FP-36)	<u>Foire aux questions sur les AA</u> (FP-2)
<u>Petit guide pratique sur les AA</u> (FP-42)	<u>Les AA pour l'alcoolique plus âgé</u> (FP-22)
<u>Trop jeune ?</u> (FP-37)	<u>Les AA pour les gais et lesbiennes</u>
<u>Vous croyez-vous différent ?</u> (FP13)	<u>alcooliques</u> (FP-32)
<u>Y a-t-il un alcoolique dans votre vie ?</u>	<u>Les AA et les autochtones d'Amérique</u>
(FP-30)	<u>du Nord</u> (FP-21)
<u>Problèmes autres que l'alcoolisme</u>	<u>A.A. Grapevine, La Viña, La Vigne</u>
(FP-35)	

Vidéos : « Les Alcooliques anonymes: un espoir », « Ça vaut mieux que de pointer en prison », « Transmettre ce message derrière les murs », « Votre Bureau des Services généraux, le Grapevine et la Structure des Services généraux », « Vidéos des AA pour les jeunes ».

Toutes ces publications sont décrites brièvement avec leur prix dans le « Catalogue des publications approuvées par la Conférence et autre documentation de service » qui contient une liste des publications pour ceux qui ont des besoins spéciaux. Il existe aussi en anglais un catalogue pour la documentation du Grapevine, incluant La Viña.

La plupart des comités CMP ont trouvé utile que chaque membre ait son propre exemplaire de cette Pochette sur la Collaboration avec les milieux professionnels. Le BSG fournit gratuitement une Pochette CMP au président du comité de la région. On peut acheter d'autres pochettes et manuels.

